

## Mission pastorale et passion

### À propos de la monition *Consecrandi* de Guillaume Durand de Mende

J'ai été amené à m'intéresser au *Pontifical* de Guillaume Durand de Mende, à partir d'une étude antérieure sur le pape Léon I le Grand, qu'il ne sera pas inutile de rappeler ici en quelques mots. Celle-ci a paru dans les *Mélanges offerts à Jacques Fontaine*<sup>1</sup>.

Diacre à Rome depuis 430 au plus tard, puis devenu archidiaque, mais sans être ordonné prêtre, Léon fut élu pape, étant diacre, et consacré évêque le 29 septembre 440. A la première fête de saint Pierre et de saint Paul qui suivit sa consécration, neuf mois plus tard, le 29 juin 441, il prononça une homélie dont nous avons conservé le texte et qui comporte un passage<sup>2</sup> où le nouveau pape célèbre la charge pastorale de saint Pierre en termes de pastorale diaconale, évoquée par ce qu'elle accomplit de plus grand : le service de la distribution de l'eucharistie aux fidèles.

Mais nous possédons aussi le texte remanié de ce même sermon et de ce même passage, que j'ai cru devoir dater du 29 juin 445. Il en résulte que, quatre ans après la première homélie, saint Léon célèbre à nouveau la charge pastorale de saint

---

1. Maurice TESTARD, « La spiritualité pastorale de saint Léon I<sup>er</sup> le Grand. A propos d'une correction du Pape par lui-même », *De Tertullien aux Mozarabes*, Tome I, Antiquité tardive et christianisme ancien (III<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles), *Mélanges offerts à Jacques FONTAINE*, Paris, Études Augustiniennes, 1992, p. 239-254.

2. SAINT LÉON, *Sermo* 82, 4, CC t. CXXXVIII A, 1973, page 514, (éd. Chavasse) où l'on trouve le texte primitif et le texte remanié. Ce sermon devient dans *Sources chrétiennes*, vol. 200, *Sermons*, tome IV, *Sermo* 69, 4, 1973, p. 52-54 (éd. DOLLE) où l'on fournit seulement le texte remanié, mais avec une traduction qui s'inspire du texte primitif. Voir mon article cité ci-dessus, p. 243, n. 11. L'intéressant travail de R. DOLLE, « Les sermons en double édition de saint Léon le Grand », *Recherches de Théologie ancienne et médiévale*, t. 45, 1978, p. 5-33, ne fait pas état de la correction qui nous intéresse ici et ne la signale pas dans son édition par un astérisque, comme il l'annonçait p. 8, et le fait effectivement pour d'autres passages remaniés par saint Léon.

Pierre, mais dans des perspectives fort différentes qui n'excluent pas la référence à l'eucharistie, mais l'incluent dans des perspectives beaucoup plus larges. Très probablement, sous l'influence de la lecture des *Traité sur saint Jean* de saint Augustin, saint Léon conçoit la charge de saint Pierre en fonction du chapitre 21 de l'évangile de saint Jean, mais au lieu de limiter son intérêt, comme autrefois, aux versets 15-17, il comprend maintenant qu'il faut absolument considérer les versets 15 à 19 comme indissociables. La charge pastorale doit être conçue en fonction de trois éléments : – l'amour de prédilection : « M'aimes-tu plus que ceux-ci ? » – la mission : « Pais mes agneaux » (ce qui inclut l'eucharistie, mais ne se limite pas à elle<sup>3</sup>) – la passion : « Tu étendras les mains et un autre te ceindra ». La passion devient donc un élément constitutif de la charge pastorale et, dans le cas de saint Pierre, sous la forme du martyre.

La correction de son propre texte par le pape témoigne d'une évolution considérable accomplie à partir de son expérience diaconale, au cours de quatre années d'expérience pastorale d'évêque, au service de toute l'Église. Mais il serait tout à fait erroné de penser qu'en l'occurrence Léon innovait. Tout au contraire, le pape ne faisait que retrouver la grande Tradition de l'Église qu'il nous faut évoquer sommairement à l'aide de quelques exemples particulièrement représentatifs<sup>4</sup>.

L'idée ou plutôt la conviction qu'il faut lier absolument *amour, mission et passion* et, de façon toute particulière, mission pastorale – qui implique la célébration de l'eucharistie – et passion – avant tout par le martyre, mais pas exclusivement – comme la conséquence obligée de cette célébration, apparaît comme une donnée fondamentale constante de la Tradition chrétienne. Il faudrait relire de ce point de vue tout le Nouveau Testament, particulièrement saint Jean et saint Paul qui achevait en lui-même ce qui manquait à la passion du Christ, pour l'Église<sup>5</sup>. Il faudrait commenter de très près le *Martyre de saint Polycarpe* – un

---

3. Il est vrai que l'eucharistie constitue la finalité de toute pastorale et l'achèvement de la mission puisqu'elle accomplit l'insertion organique des chrétiens, par la foi, dans l'unité du corps du Christ, qui est l'Église, et qu'elle anticipe la vie éternelle. Mais il est également vrai qu'en amont de l'eucharistie, la mission pastorale doit déployer d'innombrables efforts et moyens pour aider les hommes, d'aussi loin qu'ils soient, à s'acheminer jusqu'au seuil de l'Église, puis les accompagner vers cet aboutissement qu'est l'eucharistie.

4. Il s'agit bien d'une évocation sommaire qui ne prétend nullement à l'exhaustivité, mais d'une évocation qui nous paraît significative du fait de la qualité très représentative des témoignages retenus. Nous ne reprenons la littérature grecque que pour la période primitive de l'Église en un temps où l'Église d'Occident ne s'est pas encore dotée d'une littérature latine. Nous évoquerons ensuite, brièvement, quelques témoins antiques latins, puis un texte liturgique médiéval, la *monitio Consecrandi*, de Guillaume DURAND, qui nous ramènera, pour l'éclairer, vers saint Grégoire le Grand dont il est inspiré. Nous terminerons en rappelant quelques textes de l'École Française de spiritualité du XVII<sup>e</sup> siècle. Nous ne parlerons pas des temps modernes qui fourniraient d'innombrables exemples dans l'Église universelle.

5. Il faut citer *Col.*, 1, 24-25 : « Je trouve ma joie, en ce moment, dans les souffrances que j'endure pour vous et je complète en ma chair ce qui manque aux déesses du Christ pour son corps qui est l'Église ; j'en suis devenu le ministre en vertu de la charge que Dieu m'a confiée à votre intention : compléter l'annonce de la Parole de Dieu ». Dans *II Tim.*, 1, 6-12, saint Paul

évêque lui aussi – dont le texte comporte tant de traits qui rappellent la Passion de Jésus<sup>6</sup> et évoquent en particulier la célébration eucharistique. Polycarpe est un « bélier... pour le sacrifice<sup>7</sup> », comme Jésus fut l'agneau pascal. L'évêque prononce une solennelle prière d'action de grâce<sup>8</sup> – ce qui est le sens même du terme eucharistique – pour avoir été appelé à partager le calice du Christ, par le martyre, et termine par une doxologie et par l'*Amen*<sup>9</sup> traditionnel, attesté dès l'époque de saint Justin, pour clore la prière eucharistique. On le voit enfin brûler « comme un pain qui cuit »<sup>10</sup>. Il est tout à fait notable aussi que nous voyons Polycarpe, à deux reprises, avant son martyre, prier pour tous les hommes et l'Église universelle – ce qui, nous dit-on, était son habitude<sup>11</sup>. Il faut relire aussi l'*Épître aux Romains* de saint Ignace d'Antioche<sup>12</sup>. Il prévoit son martyre comme une libation sur l'autel<sup>13</sup>, se dit froment de Dieu et pur pain du Christ<sup>14</sup>, victime offerte à Dieu<sup>15</sup> afin d'être imitateur de la passion de son Dieu<sup>16</sup>. Il ne veut plus rien d'autre que l'eucharistie éternelle du corps et du sang de Jésus-Christ, fils de Dieu incarné et glorifié<sup>17</sup>. Il faudrait, grâce aux *Acta Proconsularia* et à la *Vita Cypriani* du diacre Pontius<sup>18</sup>, assister au martyre de saint Cyprien qui se déroule comme une longue liturgie, au milieu d'une foule assemblée<sup>19</sup>. Lors d'une halte, Cyprien peut s'asseoir sur un siège, par hasard recouvert d'une étoffe, et le diacre Pontius veut y

---

s'adresse à la fois avec tendresse et fermeté à son disciple. Il lui rappelle son ordination par l'imposition de ses propres mains, et en fonction de ce souvenir de la charge reçue, lui commande : « souffre avec moi pour l'Évangile ». Aussitôt après, saint Paul évoque son propre exemple, à titre d'encouragement pour Timothée : Paul a été établi héraut, apôtre et docteur. Et c'est en vertu de cette charge qu'il endure les souffrances de sa captivité. Il paraît très intéressant d'observer un parallélisme entre la vocation de Pierre, en *Jean*, 21, 15-19, qui lie amour, mission, passion, et la vocation de Paul, sur le chemin de Damas, *Actes*, 9, 15-16, qui lie explicitement mission et passion. Le Seigneur dit à Ananie : « Va, car cet homme est pour moi un instrument de choix pour porter mon nom devant les païens, les rois et les enfants d'Israël. Moi-même, en effet, je lui montrerai tout ce qu'il lui faudra souffrir pour mon nom ».

6. Voir *Martyre de Polycarpe*, édité par P. Th. CAMELOT, *Sources chrétiennes*, n° 10, 4<sup>e</sup> éd., Paris, Le Cerf, 1969, p. 197-239.

7. *Martyre*, 14, 1.

8. *Martyre*, 14, 1-3.

9. SAINT JUSTIN, *Apologies*, 1, 65, 3-5.

10. *Martyre*, 14, 2.

11. *Martyre*, 5, 1 ; 8, 1.

12. Voir IGNACE D'ANTIOCHE, *Lettres*, édité par P. Th. CAMELOT, *Sources chrétiennes*, n° 10, 4<sup>e</sup> éd., Paris, Le Cerf, 1969, p. 106-119.

13. *Romains*, 2, 2.

14. *Romains*, 4, 1.

15. *Romains*, 4, 2.

16. *Romains*, 6, 3.

17. *Romains*, 7, 3.

18. PONZIO, *Vita e Martirio di San Cipriano* (Verba seniorum III) édité par M. PELLEGRINO, Alba, 1955.

19. *Acta*, II-III ; V ; *Vita*, XV-XVI ; XVII.

reconnaître une cathèdre<sup>20</sup> d'où l'évêque préside avec honneur l'assemblée des fidèles. Arrivé au lieu du supplice, Cyprien se recueille dans la prière, puis entouré des soins de son clergé – des diacres, un prêtre et un sous-diacre – se prépare pour l'exécution comme pour une célébration eucharistique<sup>21</sup>. Les fidèles déposent autour de l'évêque des linges destinés à recevoir son sang afin de partager et de vénérer ses reliques dans une sorte de communion<sup>22</sup>. A la nuit, la liturgie s'achève par une grande procession à la lueur des flambeaux – cierges et torches – afin de transporter le corps de l'évêque martyr, au milieu des prières et en grand triomphe, au cimetière<sup>23</sup>. On peut encore évoquer le diacre saint Laurent : lui qui voit son évêque, le pape Sixte II, mené au martyre pour avoir célébré l'eucharistie, se fonde précisément sur sa fonction liturgique auprès de l'évêque lors de la célébration eucharistique, pour réclamer de mourir avec lui. Il mourra peu après en effet et saint Augustin établit une relation explicite entre son service à l'autel et son martyre<sup>24</sup>.

Parmi tous les textes que nous avons évoqués, les uns sont des textes historiques qui constatent le martyre de divers évêques. Ceux-ci ont pu souhaiter, mais n'ont jamais recherché, encore moins provoqué, cette fin de leur vie, conformément à une doctrine et une pratique qui s'avèrent constantes dans l'histoire de l'Église<sup>25</sup>. Ces textes, comme nous l'avons observé, intègrent le fait du martyre dans une logique de la charge pastorale et notamment en se référant à la célébration de l'eucharistie dont le martyre se présente alors comme la conséquence attendue et le prolongement. Mais nous avons évoqué aussi d'autres textes de saint Paul, qui sont des textes parénétiqes, c'est-à-dire qu'ils ont en vue, non pas de rappeler le passé, mais d'exhorter pour l'avenir. Ils ne constatent pas le martyre comme un fait passé et ne peuvent évidemment pas en poser l'exigence pour l'avenir. Pourtant ces textes maintiennent, de façon très affirmative, la nécessité absolue pour le

---

20. *Vita*, XVI.

21. *Acta*, V.

22. *Acta*, V, et déjà auparavant un chrétien, lors de la halte, d'après *Vita*, XVI, se procure des reliques.

23. *Acta*, V.

24. SAINT AMBROISE, *De Officiis*, I, 205-207 ; II, 140-141 ; Prudence, *Peristephanon*, 2, 21-32 ; SAINT AUGUSTIN, *Sermo*, 304, 1. Nous avons évoqué le cas du diacre saint Laurent, en raison de la façon dont il s'est lui-même situé en fonction de la célébration eucharistique de son pasteur, à laquelle il participait. Dans cette étude sur la spiritualité pastorale, nous n'avons pas retenu le diacre saint Étienne qui, d'après les *Actes*, 6, 8 – 7, 60, vécut son martyre à l'imitation de la passion du Christ. Nous n'avons pas retenu non plus l'histoire de l'acolythe Tarcisius, malgré le lien étroit de son martyre avec l'eucharistie qu'il portait aux malades et refusa de livrer.

25. Saint *Matthieu*, 10, 23 ; *Jean*, 7, 1 ; *Martyre de saint Polycarpe*, I, 2 ; IV-VI, 1 ; TERTULLIEN, *De patientia*, 13, 6 ; *Ad uxorem*, I, 3, 4 ; avant sa chute dans le Montanisme ; Saint Cyprien s'est lui-même soustrait à la persécution de Déce – ce que certains lui reprocheront ; il recommande d'éviter la provocation dans ses *Lettres*, 5 ; 7, 1 ; cf. 8 ; il fait état de cette discipline de l'Église, lors de son premier interrogatoire par le proconsul Paternus, à Carthage, le 30 août 257, ce qui est consigné au procès-verbal dans les *Actes Proconsulaires*, I ; plus tard encore SAINT AMBROISE, *De officiis*, I, 208.

pasteur d'associer — ou plutôt d'intégrer — mission et passion. La passion n'étant plus dans ces textes synonyme de martyre, mais évoquant une autre forme de participation à la Passion du Christ<sup>26</sup>.

Ces prolégomènes étaient indispensables avant d'aborder le texte qui doit retenir maintenant notre attention. Ce que nous avons rappelé, de façon sommaire, a permis de préciser la problématique dans laquelle se situe ce nouveau texte, une problématique aux exigences de laquelle il entend répondre.

Ce texte est important sur le sujet qui nous occupe. Il fait partie d'une longue monition qui a été utilisée par le *Pontifical*, c'est-à-dire le rituel des évêques pour l'ordination des prêtres, dans toute l'Église Catholique, pratiquement depuis le xv<sup>e</sup> siècle, jusqu'à la récente réforme liturgique qui en a conservé un souvenir, comme nous le verrons. Cette monition est en vérité beaucoup plus ancienne que son usage généralisé dans l'Église, mais son antiquité difficile à dater de façon précise. Elle apparaît en effet dès le xiii<sup>e</sup> siècle, dans le très célèbre *Pontifical* de Guillaume Durand (1237-1296), évêque de Mende, qui avait pu reprendre ce document à quelque liturgie antérieure que nous ignorons encore<sup>27</sup>. Cette monition est généralement désignée par son incipit : *Consecrandi*, qui lui sert de titre, de façon significative. Le but de la monition, adressée à ceux qui « vont être consacrés », est en effet de les exhorter à vivre d'une manière digne de la charge pastorale dont ils vont être investis et dont on rappelle quelques fonctions fondamentales : *Sacerdotem enim oportet offerre, benedicere, praesse, praedicare et baptizare*, « le prêtre en effet doit offrir, bénir, présider, prêcher et baptiser ». On leur recommande *caelestis sapientia*, une sagesse surnaturelle, *probi mores*, une bonne conduite, *diuturna iustitiae observatio*, une longue pratique de la sainteté. Successeurs des anciens choisis par Moïse pour l'aider, ils doivent faire preuve de droiture et de maturité, *probi et maturi*. Le Seigneur Jésus envoya en prédication

26. C'est ce qu'explique saint Augustin dans une homélie sur le martyre du diacre Laurent, que nous avons déjà mentionnée, *Sermo*, 304, 1-4 P.L. 33, 1395-1397, où il évoque d'autres manières de suivre le Christ que le martyre, dans la virginité, le mariage et le veuvage.

27. Cette longue monition de l'évêque aux ordinands ne figurait pas, comme l'observe une scholie du xiv<sup>e</sup> siècle au fol. 20r. du ms de Carpentras, Bibl. mun. (Bibl. Inguibertine) cod. 97, dans le *Pontifical* de la Curie romaine. Guillaume a rédigé son *Pontifical* en reprenant beaucoup de choses à la liturgie antérieure de l'Église, à Rome ou dans d'autres églises. Cette monition peut donc être beaucoup plus ancienne. C'est le caractère à la fois très traditionnel, mais ouvert, de ce *Pontifical* qui explique le succès considérable qu'il obtint. Au xv<sup>e</sup> siècle il était en usage à peu près partout dans l'Église. Voir M. ANDRIEU, *Le Pontifical Romain au Moyen Âge*, tome III, *le Pontifical de Guillaume Durand* (Studi e testi 88), Citta del Vaticano, Bibliotheca apostolica Vaticana, 1940, p. 77, n. 2. Le texte de la monition est publié dans le même ouvrage, p. 366-367. Nous reprenons, dans cette étude, ce texte avec le choix des leçons de M. Andrieu. On a cru devoir, pour la commodité du lecteur, utiliser l'orthographe classique. On consultera B. KLEINHEYER, *Die Priesterweihe im römischen Ritus. Eine liturgiehistorische Studie*, Coll. Trierer Theologische Studien 12, Trier, 1962, en particulier p. 194-196 ; puis du même, « l'Ordination des prêtres », *La Maison-Dieu*, 98, 1969, p. 95-112. Voir en dernier lieu *Guillaume Durand, Évêque de Mende (vers 1230-1296), Canoniste, liturgiste et homme politique*. Textes réunis par Pierre-Marie Gy, Paris, Presses du CNRS, 1993.

soixante-douze disciples, deux par deux, afin qu'ils enseignent<sup>28</sup> que les ministres de son Église, par la parole et par l'exemple, devaient être parfaits sous le rapport de la foi et des œuvres, c'est-à-dire affermis par la puissance du double amour de Dieu et du prochain. L'évêque demande encore aux futurs prêtres : « ... *seruate in moribus uestris caste ac sancte uitae integritatem*, conservez dans votre conduite l'intégrité d'une vie chaste et sainte ».

Et c'est ici que commence le texte que nous devons examiner, qui explicite, de façon très intéressante, l'idée majeure de toute la monition, l'idée — que l'on dit souvent très moderne — d'authenticité : ce que vous deviendrez par l'ordination, soyez-le intégralement dans toute la vie. *Agnoscite quid agitis*<sup>29</sup>, « prenez conscience de ce que vous faites » ; *imitemini*<sup>30</sup> *quod tractatis*, « imitez ce que vous accomplissez ». L'objet de cette prise de conscience et de cette imitation est l'eucharistie. En effet, suit une proposition qui précise la finalité des deux exhortations *Agnoscite... imitemini...* : *Quatenus mortis Dominicae mysterium celebrantes, mortificare membra uestra a uitiiis et concupiscentiis omnibus procuretis*.

Mais avant de traduire la fin de cette phrase, il est indispensable de voir et de résoudre un problème. Certains traducteurs ne voient aucune difficulté : il est évident pour eux qu'il faut interpréter *omnibus* comme un ablatif accordé avec *uitiiis et concupiscentiis*. D'autres traducteurs, latinistes plus avertis, ont flairé une difficulté, mais, dans leur perplexité, ont préféré ne pas traduire *omnibus* — ce qui n'est évidemment jamais une solution satisfaisante. Je pense que les uns et les autres se sont trompés<sup>31</sup>. Il faut s'aviser en effet que cette fin de phrase comporte

28. Observons que sur les treize manuscrits utilisés par M. Andrieu, trois (M = Metz, Bibliothèque municipale, *Cod.* 47, seconde moitié du xv<sup>e</sup> s. ; P = Paris, Bibliothèque Nationale, *Lat.* 733, xiv<sup>e</sup> siècle ; R = Paris, Bibliothèque Nationale, *Cod. Lat.* 951, xiv<sup>e</sup> siècle) ont corrigé *docerent* en *doceret*. La correction est tentante parce qu'elle attribue directement au Christ la volonté de fournir un enseignement par l'envoi des disciples deux par deux. Ainsi, dans ce second exemple, tiré du Nouveau Testament — *sub eodem quoque mysterio et eadem figura* que dans le premier exemple, tiré de l'Ancien Testament — Jésus apparaît comme le nouveau Moïse, dans un rôle symétrique : *doceret* correspondant à *eligeret* et *diuideret*.

29. Trois des treize manuscrits (E = Aix-en-Provence, Bibliothèque municipale ou Bibliothèque Méjanes, *Cod.* 13 (Rey 75), xiv<sup>e</sup> siècle ; R cité note précédente ; S = Londres, British Museum, *Cod. Addit.* 39677, xiv<sup>e</sup> siècle) comportent la leçon *quod*. Celle-ci peut s'expliquer par l'influence d'un texte de saint Grégoire le Grand dont s'inspire l'auteur de la *monitio* (voir *infra*, n. 43). Cette leçon sera retenue par le *Pontifical Romain*, antérieur à la réforme récente. Il s'agit d'une réfection grammaticale destinée à éviter une interrogative indirecte à l'indicatif.

30. Ce subjonctif de l'ordre à la seconde personne sera corrigé, pour une raison grammaticale, en *imitamini*, l'impératif, dans le *Pontifical Romain* antérieur à la réforme récente.

31. Voici quelques références qui sont bien loin d'être exhaustives. Traduisent *omnibus* comme se rapportant aux ablatifs précédents : *Missel* de DOM GASPARD LEFEBVRE de l'Abbaye de Saint-André, 1931, p. 1643 (traduction très libre) ; *Manuel des Ordinations selon le Pontifical Romain*, Société de saint Jean l'Évangéliste, Paris-Tournai-Rome, Desclée et Cie, 1937, page 81. Ne traduisent pas *omnibus* : R. DUBOSQ, *Les Étapes du Sacerdoce*, 4<sup>e</sup> éd. Grand séminaire de Bayeux, 1927, p. 125 ; *Mémorial de l'Ordination*, édition de l'Orante, 1935, p. 57 ; *Rituel*

deux réminiscences scripturaires successives de saint Paul, *Colossiens*, 3, 5 : *Mortificate ergo membra uestra*, et *Galates*, 5, 24 : *Qui autem sunt Christi, carnem suam crucifixerunt cum uitiiis et concupiscentiis*. On ne voit pas pourquoi l'auteur de ce texte aurait cru devoir gloser par un *omnibus* l'expression, déjà répétitive, *uitiis et concupiscentiis*, de saint Paul, qui, telle quelle, implique, de toute évidence, une extirpation radicale des vices et des concupiscences, sans la moindre réserve. Et si vraiment l'auteur avait tenu à gloser par un *omnibus* le texte paulinien, il devait l'employer devant *uitiis*, à la place normale de l'adjectif qualificatif, et non pas à celle, que rien ne justifie, d'un discriminatif qu'il n'est pas<sup>32</sup>. On ne saurait pas non plus expliquer cette place par le souci littéraire d'obtenir un *cursum uelox* puisque *concupiscentiis procurētis* aurait fourni le même *cursum*. Il est vrai en revanche que le *cursum uelox* que constituent les deux mots *omnibus procurētis*, met en valeur *omnibus*, mais non pas en tant qu'adjectif à l'ablatif, se rapportant aux substantifs qui précèdent. La mise en valeur a pour but, précisément, d'attirer l'attention sur un terme isolé, mais important, qu'est l'adjectif pris substantivement, employé au datif. On comprend alors toute la portée doctrinale conférée à ce texte par cet *omnibus* au datif qui désigne tous les hommes : c'est pour eux que tout pasteur, non seulement célèbre l'eucharistie, mais encore doit en actualiser le mystère dans toute sa vie, à leur profit.

On observera en outre que l'auteur de ce texte, qui ne peut évidemment pas faire obligation du martyre aux ordinands, après avoir employé le terme *mors*, au sens physique, à propos du Christ, *mortis Dominicae*, tient à reprendre le même terme, mais au sens moral, à propos des ordinands, avec le verbe composé *mortificare* qu'il emprunte à saint Paul, *Colossiens*, 3, 5. La volonté de l'auteur de reprendre le même mot est d'autant plus nette que la citation, toujours de saint Paul, *Galates*, 5, 24, lui offrait le terme *crucifigere* qu'il écarte délibérément.

Je traduis alors : « afin que, célébrant le mystère de la mort du Seigneur, vous vous occupiez pour tous les hommes, de faire mourir vos membres aux vices et concupiscences ». Ce datif rappelle la destination pastorale universelle de l'ordination et du ministère qui en découle, qui doivent être vécus, d'une manière ou d'une autre, en vue de tous les hommes. Telles étaient très précisément, comme nous l'avons vu, et très explicitement, les dispositions pastorales dans lesquelles saint

---

des *Fidèles*, Louvain, Abbaye du Mont César, 1946, p. 87 ; *Missel quotidien des fidèles* par le R.P. J. FEDER, s.j., Tours, Mame, 1957, p. 1634 ; A. BLAISE, *Le vocabulaire latin des principaux thèmes liturgiques*, Turnhout, Brepols, s.d., p. 627.

32. Sur cette distinction des adjectifs épithètes qualificatifs ou discriminatifs, et sur l'ordre des mots spécifique et différent qu'appellent les uns et les autres par rapport aux substantifs, dans un texte normal qui ne recherche pas des effets de style en s'écartant des normes, je renvoie sommairement des lecteurs non latinistes à J. MAROUZEAU, *L'ordre des mots en latin*, volume complémentaire, Paris, Les Belles Lettres, 1953, p. 1-4. On peut observer, à titre d'information — à notre sens très significative — que, dans la Bible, d'après la concordance de F. P. DUTRIPON, 5<sup>e</sup> éd. Paris, 1874, *uitium* n'est jamais associé à *omne*, que *concupiscentia* est quatre fois associé à *omnis*, toujours placé avant. Il faut aussi remarquer que le terme biblique très fréquent, *iniquitas* est souvent précédé de *omnis*, mais jamais suivi par lui ; il en va de même de *malitia*, de *peccatum* et de *praeuaricatio*.

Polycarpe priait avant son martyre<sup>33</sup> ; dispositions dans lesquelles doivent se tenir également ceux qui ne sont pas appelés au martyre, mais dont la mission pastorale implique tout autant, sous une autre forme, la participation à la Passion du Christ, par l'éradication des vices et concupiscentes.

Cette interprétation du terme *omnibus* comme datif est confirmée ou même imposée par le contexte postérieur qu'il annonce déjà et qui va expliciter à la fois *omnibus*, les bénéficiaires, et les bienfaits : *sit doctrina uestra spiritualis medicina Populo Dei*, « que votre enseignement soit un remède spirituel pour le Peuple de Dieu » ; *sit odor uitae uestrae delectamentum Ecclesiae Christi*, « que le parfum de votre vie soit une jouissance pour l'Église du Christ » ; *ut praedicatione atque exemplo aedificetis domum id est familiam Dei*, « afin que par votre prédication et votre exemple vous fassiez grandir la maison c'est-à-dire la famille de Dieu ».

Ce que le pasteur est invité à accomplir par ce texte va bien au-delà d'un exemple visible qu'il doit donner à tous par sa propre vie, — ce dont parlent aussi déjà saint Paul et saint Pierre<sup>34</sup>. L'exemple de mortification aux vices et concupiscentes n'est que la condition et la partie visible d'une réalité infiniment plus grande, qu'est la participation au mystère invisible de la mort rédemptrice du Christ sur la croix pour tous les hommes, ce que saint Paul évoquait dans son épître aux *Colossiens*, 1, 24 : « Je complète en ma chair ce qui manque aux détresses du Christ pour son corps qui est l'Église ».

Le passage de la *monitio consecrandi* que nous avons étudié est un texte bref. Ce n'est pas en effet dans le cadre de la liturgie que l'Église peut entreprendre de longs développements. Mais nous avons, semble-t-il, la possibilité d'éclairer ce passage de la *monitio*, de façon légitime, par un autre texte, beaucoup plus étendu, que connaissait l'auteur de la *monitio*, qui s'en inspira. Il s'agit d'un développement du pape saint Grégoire le Grand dont l'œuvre fut très largement répandue dans tout l'occident médiéval<sup>35</sup>. Disons tout de suite que des correspondances littérales permettent d'affirmer la dépendance de la *monitio* par rapport au texte grégorien<sup>36</sup>. Un texte important : en effet saint Grégoire, arrivé à la fin de la rédaction de ses quatre livres des *Dialogues*, a voulu terminer l'œuvre de façon magistrale, sur un très grand sujet, l'eucharistie, ses bienfaits, — en particulier pour les défunts — et ses exigences. Cela commence à la fin du livre IV, à partir du chapitre 57<sup>37</sup>. Je retiendrai seulement et brièvement ce qui peut éclairer la *monitio*. En 57, 6-7, nous voyons un pécheur qui demande à un prêtre de célébrer l'eucharistie afin d'intercéder pour ses péchés. Puis nous apprenons que ce prêtre,

33. Voir *supra*, n. 11.

34. *Co.*, 4, 16 ; 11, 1 ; *Ph.*, 3, 17 ; *Tt.*, 2, 7 ; *1 P.*, 5, 3.

35. Voir C. DAGENS, *Saint Grégoire le Grand, Culture et expérience chrétiennes*, Paris, Études Augustiniennes, 1977, notamment p. 441-442, ce que l'auteur appelle « L'héritage grégorien ».

36. Voir *infra*, p. 462-464.

37. GRÉGOIRE LE GRAND, *Dialogues*, Tome III (Livre IV), Texte critique et notes par ADALBERT DE VOGÜE, traduction par PAUL ANTIN, *Sources chrétiennes*, 265, Paris, Le Cerf, 1980.



pendant toute une semaine – en faveur du pécheur, *pro eo* – se mortifie dans les larmes, *se... in lacrimis adflixit* – offrit chaque jour<sup>38</sup> l'hostie du salut, *salutarem hostiam cotidie obtulit*<sup>39</sup>. Nous retrouvons tous les éléments du passage de la *monitio*, mais dans un ordre différent : la finalité pastorale, la passion du célébrant, la célébration eucharistique.

En 58, 1<sup>40</sup>, saint Grégoire évoque deux choses : le comportement de Cassius, évêque de Narni, puis une parole d'encouragement du Seigneur grâce à une vision d'un de ses prêtres. Cet évêque, nous dit-on, avait l'habitude chaque jour, d'offrir le sacrifice à Dieu, *cotidianum Deo sacrificium offerre consueuerat*, et il s'immolait dans les larmes durant le mystère même du sacrifice, *seque in lacrimis inter ipsa sacrificiorum arcana mactabat*. Nous reconnaissons ici deux éléments fondamentaux de la *monitio* énoncés dans le même ordre : la célébration de l'eucharistie et la passion du célébrant qu'elle implique, le troisième élément, la finalité pastorale, n'est pas ici explicitement exprimée. On observera, à propos de la passion du célébrant, l'emploi du verbe *macto*, utilisé aussi en 61, 1, qui appartient à la langue religieuse des sacrifices et confère à l'expression une couleur de réalisme. On remarquera en outre la préposition *inter*, difficile à traduire, qui évoque beaucoup plus qu'un rapport chronologique, mais une insertion de l'immolation du prêtre dans la célébration eucharistique, ce que souligne encore le *ipsa* : cette immolation s'insère dans les mystères mêmes... Les pluriels *sacrificiorum arcana*<sup>41</sup> sont courants et s'expliquent par l'évocation des espèces eucharistiques, mais dans le cas présent, ces pluriels servent bien l'idée de l'imbrication – si l'on peut oser ce mot – de l'immolation du célébrant dans les réalités du sacrifice<sup>42</sup>.

38. La célébration quotidienne de l'eucharistie, attestée dès saint Cyprien, était répandue en Afrique au IV<sup>e</sup> siècle d'après le témoignage de saint Augustin. Voir J.-A. JUNGSMANN, *Missarum solemnities, explication génétique de la messe romaine*, Tome I, Paris, Aubier, 1956, p. 263, 300-301. Saint Grégoire paraît avoir attaché une importance toute particulière à la célébration quotidienne dans les textes que nous étudions, IV, 33, 3 ; 57, 16 ; 58, 1 ; 59, 4-5 ; 60, 1. Nous y trouvons aussi l'usage d'une célébration pendant trente jours, qui deviendra le trentain grégorien, IV, 57, 16 ; ou pendant une semaine dans ce texte, IV, 57, 7.

39. *Dial.*, IV, 57, 7 : *Isdem uero presbiter ebdomade continua se pro eo in lacrimis adflixit, salutarem hostiam cotidie obtulit...*

40. *Dial.*, IV, 58, 1 : *Nam uir uitae uenerabilis Cassius, Narniensis episcopus, qui cotidianum Deo sacrificium offerre consueuerat seque in lacrimis inter ipsa sacrificiorum arcana mactabat, mandatum Domini per cuiusdam sui uisionem presbiteri suscepit, dicens : « Age quod agis, operare quod operaris. Non cesset pes tuus, non cesset manus tua. Natale apostolorum uenies ad me, et retribu tibi mercedem tuam. »*

41. Voir *infra*, n. 71.

42. Le pape Grégoire le Grand avait raconté, avec de plus amples développements, l'histoire de l'évêque Cassius dans ses *Homiliae in Euangelia*, XXXVII, 9. Je citerai seulement ce passage qui est tout à fait cohérent avec le texte des *Dialogues* et qui appelle le même commentaire, souvent pour les mêmes mots : *Multi uestrum, fratres carissimi, Cassium Narniensis urbis episcopum nouerunt, cui mos erat quotidianas Deo hostias offerre, ita ut pene nullus dies uitae eius abscederet quo non omnipotenti Deo hostiam placationis immolaret. Cui cum sacrificio ualde etiam concordabat uita. Nam cuncta quae habebat in eleemosynis tribuens, cum ad horam offerendi sacrificii uenisset, uelut totus in lacrimis defluens, semetipsum cum magna cordis*

La parole d'encouragement adressée à l'évêque, de la part de Dieu, par un de ses prêtres, est d'abord une recommandation d'authenticité dans son ministère quotidien de célébrant, que l'on vient d'évoquer : « Fais ce que tu fais », *Age quod agis* ; « pratique ce que tu pratiques », *operare quod operaris*. Que ton pied ne s'arrête pas, que ta main ne s'arrête pas (sous-entendu : de venir célébrer quotidiennement, d'après le contexte). La formule initiale du texte grégorien : *Age quod agis, operare quod operaris*, qui suit la mention de la célébration eucharistique, inspirera une autre formule, semblable par la facture et la pensée, mais plus explicite, de la *monitio Consecrandi*, formule qui, cette fois, précèdera la mention de la célébration eucharistique : *Agnoscite quid agitis*<sup>43</sup>, *imitemini quod tractatis*. Puis ce prêtre achève le message dont Dieu l'a chargé pour son évêque Cassius, en lui annonçant sa mort en la fête des apôtres Pierre et Paul<sup>44</sup>.

---

*contritione mactabat*. On aura remarqué cette phrase qui dit tout de la vie sacerdotale : « Pour lui, avec le sacrifice eucharistique s'accordait aussi tout à fait sa vie. »

43. Dans la rédaction de saint Grégoire, en style familier, tant dans les *Dialogues*, IV, 58, 1, que dans les *Homiliae in Euangelia*, XXXVII, 9, on ne s'étonnera pas de trouver l'expression proverbiale : *Age quod agis*, fréquente chez les auteurs latins. Voir A. OTTO, *Die Sprichwörter und Sprichwörtlichen Redensarten der Römer*, Hildesheim, Georg Olms, 1962 ; R. HÄUSSLER, *Nachträge zu A. OTTO, Die sprichwörter...*, Ibidem, 1968. Ce proverbe s'explique sans doute par une simplification populaire d'un mot comique de Plaute : *Age si quid agis*, qu'il emploie à diverses reprises, et passé ainsi dans l'usage. On le trouve dans *Trin.*, 981 ; *Stich.*, 715 ; 717 ; *Epid.*, 196 ; et en particulier dans *Persa*, 659, où Plaute prépare, plus qu'ailleurs, la formulation du mot comique pendant toute la scène : 576 : *quid agis* ; 584 : *hoc age* ; 598 : *age* ; 606 : *Age, age nunc tu* ; 609 : *age* ; 610 : *Vide sis quid agas* ; 640 : *age* ; enfin 659 : *Age si quid agis*. Il s'agit au cours de cette scène, de décider un entremetteur à acheter une jeune fille étrangère au pirate qui l'a ravie ! L'auteur de la *monitio* savait évidemment qu'il n'était pas d'usage — et ne l'est toujours pas — d'introduire dans un texte liturgique le style familier d'un proverbe populaire. Si cet auteur connaissait l'origine de l'expression, d'après le *Persa*, il aura été encore plus réservé ! Sur la connaissance de la tradition classique dans les monastères, voir J. LECLEERCQ, *L'amour des lettres et le désir de Dieu. Initiation aux auteurs monastiques du Moyen Âge*, 3<sup>e</sup> éd. Paris, Cerf, 1990, p. 135. L'on comprend donc que cet auteur qui tenait légitimement à l'idée d'authenticité exprimée par le proverbe, ait retenu l'idée, mais ait voulu dissimuler l'emprunt. Il remplace donc l'impératif du verbe *agere* par l'impératif d'un autre verbe, *agnoscere*, bien attesté dans la langue des chrétiens au sens de « prendre conscience de », ce qui sert bien l'idée d'authenticité. On connaît le texte célèbre qui utilise précisément l'impératif, dans SAINT LÉON, *Sermo* 1, 3, Sources chrétiennes, 22 bis, p. 72 : *Agnosce, O christiane, dignitatem tuam* ; aussi 91, 7, S.C. 200, p. 238 ; mais auparavant SAINT AMBROISE, *De mysteriis*, 6, à propos de l'évêque : *Quid tradiderit considera, usum eius expendit et statum eius agnosce*. D'où le passage de *Age* de saint Grégoire au *Agnoscite* de la *monitio*. En ce qui concerne les deux leçons *quid* et *quod*, on peut penser, comme nous l'avons dit *supra*, n. 29, que la seconde, *quod*, s'explique par une correction du texte de la *monitio* pour la rapprocher de son modèle grégorien : *Age quod agis*. La leçon *quid*, attestée par dix manuscrits, serait-elle une trace conservée du proverbe primitif : *Age si quid agis*, simplifié par l'omission de *si* ?

44. Saint Grégoire raconte en outre dans ses *Homiliae in Euangelia*, XXXVII, 9, que la prophétie de son prêtre se réalisa, six ans après, en la fête des apôtres Pierre et Paul. La veille, l'évêque fut atteint d'une légère fièvre et pensa qu'il allait mourir le lendemain. Pour son *dies natalis* il aurait souhaité laisser à un autre la charge de célébrer, mais ses clercs unanimes

Au chapitre 60, 1<sup>45</sup>, saint Grégoire revient sur l'idée qu'il faut associer l'immolation des sacrifices quotidiens de larmes du célébrant à Dieu, *cotidiana Deo lacrimarum sacrificia* [... *immolare*], et l'immolation des hosties quotidiennes de la chair et du sang du Dieu incarné, *cotidianas carnis eius et sanguinis hostias immolare*. *Eius* renvoie à *Deo*, entendu du Christ, à la fin de la phrase. La mention, deux fois répétée, de l'adjectif *cotidianus*, dans le contexte qui recommande la célébration quotidienne de l'eucharistie par les prêtres, nous assure que ce passage, dans la pensée de l'auteur concerne bien les ministres de l'eucharistie qui doivent joindre au sacrifice du Christ, leur propre immolation. Saint Grégoire poursuit son discours sur l'eucharistie par un beau passage qui concerne explicitement tous les fidèles : le corps du Christ est partagé pour le salut du peuple, *in populi salutem partitur*, son sang est répandu dans la bouche des fidèles, *in ora fidelium funditur*. Il s'agit d'un sacrifice qui, pour la rémission de nos péchés, *pro absolutione nostra*, imite sans cesse la passion du Fils unique, *unigeniti filii semper imitatur*. — Ce verbe *imitari* se retrouvera chez Durand. — Puis, saint Grégoire distingue les fidèles et le célébrant : qui parmi les fidèles pourrait avoir un doute qu'à l'heure même du sacrifice eucharistique, *in ipsa immolationis hora*, à la voix du prêtre, *ad sacerdotis uocem*, les cieux s'ouvrent ? A ce mystère de Jésus-Christ les chœurs des anges sont présents, aux plus hautes réalités les plus basses sont associées<sup>46</sup>, les terrestres sont unies aux célestes et choses visibles et invisibles ne font plus qu'un<sup>47</sup>.

Avec le chapitre 61, 1<sup>48</sup>, le pape revient aux célébrants dans un passage comparable, à la fois, à ce qu'il exprimait en 58, 1, et au texte de la *monitio Consecrandi* qui s'inspire de ces deux textes grégoriens : « Mais il est indispensable, lorsque nous faisons cela (le sacrifice eucharistique), *cum hoc agimus*<sup>49</sup>, que nous nous immolions nous-mêmes à Dieu dans le brisement du cœur, *nosmetipsos*

---

refusèrent tout autre célébrant que lui. Le clergé s'était donc réuni autour de son évêque, Cassius. Celui-ci célébra l'eucharistie pour tous ses clercs, les communia de sa main, leur donna le baiser de paix et leur adressait une exhortation finale à garder le lien de la charité, lorsqu'il mourut en disant : *Hora est*, le mot même souvent prononcé par Jésus pour désigner sa mort. Cassius avait célébré l'eucharistie, en imitant la Passion du Christ, jusqu'à la mort, consciemment.

45. *Dial.* IV, 60, 1 : *Debemus itaque praesens saeculum, uel quia iam conspicimus defluxisse, tota mente contemnere, cotidiana Deo lacrimarum sacrificia, cotidianas carnis eius et sanguinis hostias immolare.*

46. On notera cet oxymoron traditionnel de la littérature latine depuis les origines jusqu'aux auteurs chrétiens. Voir A. OTTO, *Die Sprichwörter* ; R. HÄUSSLER, *Nachträge zu A. OTTO, Die Sprichwörter...*

47. Il est remarquable qu'à la fin de ce développement sur l'eucharistie, saint Grégoire retrouve le thème que Jésus lui-même développait après la Cène, à la fin de son dernier discours, le thème de l'unité, en *Jean*, 17, dans la même perspective d'universalité de tout ce qui existe.

48. *Dial.*, IV, 61, 1 : *Sed necesse est ut, cum hoc agimus, nosmetipsos Deo in cordis contritione mactemus, quia qui passionis dominicae mysteria celebramus, debemus imitari quod agimus. Tunc ergo uere pro nobis Deo hostia erit, cum nos ipsos hostiam fecerit.*

49. Cf. *monitio* : *Agnoscite quid agitis*. Voir *supra*, n. 43.

*Deo in cordis contritione mactemus*<sup>50</sup>, parce que nous qui célébrons les mystères de la passion du Seigneur, *quia qui passionis Dominicae mysteria celebramus*<sup>51</sup>, nous devons imiter ce que nous faisons, *debemus imitari*<sup>52</sup> *quod agimus*. Suit une phrase très importante qui explique le *necesse est* qui introduit tout ce passage : « Ainsi donc, c'est alors vraiment qu'il y aura hostie pour nous à Dieu, lorsque cette hostie nous aura faits nous-mêmes hostie », *tunc ergo uere pro nobis Deo hostia erit, cum nos ipsos hostiam fecerit*. Saint Grégoire tenait beaucoup à cette idée que le prêtre doit être hostie avec l'Hostie<sup>53</sup>. En effet, après avoir recommandé avec insistance à ceux qui ont célébré, de conserver un profond recueillement, puis d'observer le précepte évangélique de se réconcilier avec le prochain avant de présenter son offrande<sup>54</sup>, le pape Grégoire le Grand termine toute son œuvre des *Dialogues* par cette dernière phrase : « Et je dis avec assurance que nous n'aurons pas besoin, après la mort, de l'hostie du salut, si, avant la mort, nous avons été nous mêmes hostie pour Dieu, *et fidenter dico quia salutari hostia post mortem non indigebimus, si ante mortem Deo hostia ipsi fuerimus*<sup>55</sup> ».

Les analogies du vocabulaire et des tournures entre le texte de saint Grégoire et le Pontifical de Durand ne laissent guère de place au doute : le développement de saint Grégoire le Grand est la source reprise librement par notre passage de la *monitio Consecrandi*. Et s'il est vrai que l'auteur de la *monitio* connaissait et appréciait, jusqu'à l'utiliser, le développement de saint Grégoire le Grand, nous pouvons légitimement interpréter et expliciter le texte du *Pontifical* à la lumière de ces deux derniers chapitres des *Dialogues*. Il s'ensuit que le terme-clé de ces

---

50. Verbe utilisé déjà en IV, 58, 1. Voir remarque *supra*, p. 7-8. Ce passage est visiblement inspiré par le souvenir du psaume 51 (50), 19 : *Sacrificium Deo spiritus contribulatus : cor contritum et humiliatum, Deus, non despicies*.

51. Cf. *monitio* : *quatenus mortis dominicae mysterium celebrantes*.

52. Cf. *monitio* : *imitemini quod tractatis*. Ce verbe *imitari* déjà rencontré en 60, 3, à propos de l'eucharistie qui imite la Passion du Christ, est employé ici, en 61, 1, à propos du prêtre qui doit imiter l'eucharistie (qui, elle-même, imite la Passion du Christ). C'est en ce second sens, qui concerne le prêtre, que le verbe *imitari* est employé dans le texte de la *monitio* : *imitemini quod tractatis*. C'est déjà en ce sens que le verbe *imitari* est employé dans un texte admirable de SAINT CYPRIEN, *Epist.*, 63, 14, 4 : « En effet, si le Christ Jésus, notre Seigneur et notre Dieu, est en personne le Souverain Prêtre de Dieu le Père et s'est offert en personne, le premier, en sacrifice au Père et a ordonné que cela soit fait en mémoire de lui, assurément ce prêtre remplit vraiment le rôle du Christ, qui imite ce que le Christ a fait (*qui id quod Christus fecit imitatur*) et il offre le sacrifice véritable et plénier dans l'Église, à Dieu le Père, à la seule condition qu'il entreprenne de l'offrir comme il voit que le Christ en personne l'a offert. » S'il est vrai que, dans cette lettre, saint Cyprien traite du rite de l'eucharistie, institué par Jésus, cela ne signifie pas pour autant que saint Cyprien, dans ce passage, entend restreindre l'imitation du Christ par le prêtre, au seul rite, si important qu'il soit, à l'exclusion de l'essentiel, les dispositions intérieures du « Souverain Prêtre de Dieu le Père », qui « s'est offert, en personne, le premier, en sacrifice au Père ». Le « premier » signifie qu'il doit être suivi dans le même esprit.

53. Voir *infra*, n. 79.

54. *Saint Matthieu*, 5, 23-24.

55. *Dial.*, IV, 62, 3.

textes paraît être le verbe *imitari*, utilisé deux fois par Grégoire et une fois par le *Pontifical*. La pensée de saint Grégoire, dans des développements plus explicites, obéit à une même logique que celle de la *monitio Consecrandi*. On pourrait l'exprimer en ces termes : Puisque l'eucharistie est l'imitation de la Passion du Christ, les prêtres qui célèbrent l'eucharistie doivent être comme elle une imitation de la Passion du Christ. Une théologie postérieure rendra cette logique de saint Grégoire encore beaucoup plus contraignante lorsqu'elle explicitera la nature du rôle du prêtre, notamment dans la célébration de l'eucharistie : il agit alors *in Persona Christi capitis*<sup>56</sup>, au nom et place du Christ, tête de son corps qui « a aimé l'Église et s'est livré pour elle »<sup>57</sup>. Comment imaginer un divorce intérieur qui tendrait à réduire le rôle du célébrant à une simple représentation extérieure et formelle, sans l'engager de tout son être, dans ce qu'il accomplit *in Persona Christi capitis* ?

Il convient enfin de faire valoir que notre interprétation du texte de la *monitio*, éclairée par sa source grégorienne, apparaît tout à fait cohérente par rapport à la pensée de Guillaume Durand dans ses œuvres. On peut dire en effet que la portée pastorale des vertus ou des vices du prêtre représente un thème fondamental et constant de sa pensée. Cela ne prouve pas nécessairement que Guillaume est l'auteur de la *monitio Consecrandi*. On peut penser aussi que Durand aura repris dans son *Pontifical*, cette *monitio* empruntée à un texte antérieur, précisément en raison de sa cohérence avec sa propre pensée.

Dans ses *Instructiones*<sup>58</sup>, on ne peut, dès les premières lignes de l'introduction, qu'être frappé par un ton qui rappelle celui du *Pontifical* : les prêtres sont les *cooperatores nostri officii*<sup>59</sup>, ils sont comparés à des personnages de l'Ancien Testament, Éléazar et Ithamar<sup>60</sup>, puis aux soixante-douze disciples envoyés en mission par Jésus<sup>61</sup>. Pour les encourager, Durand emploie le verbe *studeatis* qu'on lit deux fois dans la *monitio* (avec la leçon *studetis* également attestée pour le second emploi<sup>62</sup>). L'*officium* qui va leur être confié est un *onus*<sup>63</sup>. Leurs *uita et conuersatio*<sup>64</sup> doivent être irréprochables.

56. Voir *infra*, n. 77.

57. *Ep.*, 5, 25.

58. GUILLAUME DURAND, *Instructions et constitutions*, éditées par J. BERTHELÉ et M. VALMAY dans les Mémoires de l'Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier, Section des Lettres, 2<sup>e</sup> série, III, 1900, p. 1-148. Elles ont été complétées par le neveu de Durand, vers 1309, compléments publiés dans les Archives de l'Hérault, V, 1900.

59. M. ANDRIEU, *Le Pontifical Romain au Moyen Âge* : Tome I, *Le Pontifical Romain au XI<sup>e</sup> siècle*, p. 136, l. 8 ; Tome II : *Le Pontifical de la curie Romaine au XIII<sup>e</sup> siècle*, p. 345, l. 14.

60. M. ANDRIEU, I, p. 135, l. 28-29 ; II, p. 345, l. 14.

61. Mention introduite par Durand dans la *monitio Consecrandi*. M. ANDRIEU, tome III, p. 366, l. 11-15.

62. *Ibid.*, III, l. 2 ; 16.

63. *Ibid.*, II, p. 343, l. 8 ; III, p. 365, l. 2.

64. *Ibid.*, I, p. 136, l. 8 ; II, p. 344, l. 10 ; III, p. 365, l. 9 ; 12.

Un passage nous intéresse tout particulièrement<sup>65</sup>. Il part d'une citation de saint Grégoire le Grand à propos du ministère de la prédication : « Celui dont la vie est méprisée, il reste que sa prédication est dédaignée », *cuius uita despicitur, restat ut eius praedicatio contemnatur*<sup>66</sup>. Puis l'auteur développe l'idée que les prêtres doivent commencer par redresser leurs égarements et, ensuite seulement, s'empresse à faire disparaître ceux des autres. Il donne en exemple le coq<sup>67</sup> qui commence par se corriger lui-même par des battements d'ailes et qui, ensuite seulement, avance pour annoncer les heures. Et il termine par une application remarquable : « Et en effet les prêtres, la plupart du temps, enflamment par l'exemple de leur passion ceux qu'ils ne peuvent bien longtemps affermir par le discours de l'enseignement », *Sacerdotes etenim plerumque exemplo suae passionis accendunt quos sermone doctrinae diutius confirmare non possunt*.

Enfin, étant donné le contexte antérieur et postérieur de la tradition que nous étudions, on se tromperait lourdement, je crois, en interprétant à la légère le conseil que donne l'évêque de Mende aux jeunes prêtres : « Que tout prêtre, au début de son presbytérat, se fasse faire des vêtements sacerdotaux avec lesquels, au temps de sa mort, il puisse être enseveli », *Omnis presbyter in principio sui presbyteratus, uestes sacerdotales sibi fieri faciat, cum quibus obitus sui tempore ualeat sepeliri*<sup>68</sup>. L'évêque tient ainsi, dès le début de leur vie sacerdotale, à lier dans l'esprit des jeunes prêtres, la pensée de la mort et la pensée de l'eucharistie, plus précisément à leur présenter la mort qui les attend, comme une ultime célébration de l'eucharistie, où « l'imitation » de la Passion du Seigneur est la plus fidèle... jusqu'à la mort. Cet usage s'est très largement étendu dans l'Église, jusqu'aux plus humbles paroisses où les intuitions de la foi des simples sont souvent si profondes. On utilisait exclusivement les ornements violets, parce que l'intention n'était pas d'évoquer la participation du prêtre défunt à la liturgie glorieuse du « sacrifice du ciel<sup>69</sup> », mais de rappeler le sens de sa mort où l'on voulait voir comme la célébration de sa dernière messe d'homme pécheur sur la terre.

Au début de son *Rationale*<sup>70</sup>, prooemium, 3, Durand se réfère à saint *Luc*, 8, 10, et parle de ceux à qui il a été donné de connaître les mystères, les prêtres et les prélats de l'Église qui sont les *sacramentorum partitores et dispensatores*<sup>71</sup>,

65. *Instructions*, p. 10.

66. SAINT GRÉGOIRE, *Homiliae in Euangelia*, XII, 1, P.L. 76, col. 1119.

67. Plus amples développements sur le coq dans *Rationale*, I, 1, 22, p. 7.

68. *Instructions*, p. 12.

69. Sur cette notion importante, voir M. LEPIN, *L'idée du sacrifice de la messe d'après les théologiens depuis l'origine jusqu'à nos jours*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Beauchesne, 1926, p. 670-672 ; 698-211 ; 756-758.

70. *Rationale, seu Enchiridion diuinorum officiorum*, Guilielmo Durando, Praesule Mimatensi autore ; Lyon, 1672.

71. Il s'agit ici de l'eucharistie. Durand en effet renvoie, pour la compréhension du terme *sacramentum*, au livre IV, septième partie du canon, au commentaire de l'expression *mysterium fidei*. D'où il ressort qu'il emploie les termes *mysterium* et *sacramentum*, pour parler de

distributeurs et dispensateurs de l'eucharistie : « ils doivent avoir l'intelligence de l'eucharistie et refléter par leurs vertus les réalités qui sont signifiées par l'eucharistie, afin que, à leur lumière, tous les autres soient également illuminés ; sans quoi ils sont des aveugles et des conducteurs d'aveugles »<sup>72</sup>. Puis l'auteur stigmatise ceux qui comprennent peu ce que signifient et pourquoi ont été instituées les réalités de la vie quotidienne de leur ministère. Il leur applique le texte du prophète : *Et erit sicut populus, sic sacerdos*, « et le prêtre sera comme le peuple<sup>73</sup> ». Durand voit ces ministres « portant les pains d'offrande<sup>74</sup> à la table du Seigneur et les mystères, en hommes qui ne comprennent pas et ne voient pas », et il ajoute qu'au « jugement de Dieu, ils seront tenus pour des bêtes de somme qui portent des pains à l'usage des autres ».

La *monitio Consecrandi* n'apparaît plus comme telle dans le nouveau *Pontifical*, issu de la réforme liturgique, mais plusieurs éléments ont été repris, intégrés dans une nouvelle composition, du reste fort belle. Le passage précis que nous avons étudié de plus près n'a plus aucune place dans le texte liturgique proprement dit. Il inspire seulement la fin d'un paragraphe d'un développement proposé comme homélie, facultative<sup>75</sup>, par l'évêque. Voici le texte latin du *Pontifical* actuel : *Agnoscite ergo quod agitis, imitamini quod tractatis, quatenus mortis et resurrectio-*

---

l'eucharistie. L'emploi du pluriel *sacramenta* est tout à fait courant pour désigner les espèces eucharistiques, pain et vin, avant ou après la consécration, notamment chez SAINT AMBROISE, *De Sacramentis*, IV et V.

72. *Rationale*, prooemium, 3, p. 1. Citation finale de *Saint Matthieu*, 15, 4.

73. *Osée*, 4, 9. Citation tout à fait appropriée au développement de Durand. Elle est tirée d'une longue diatribe du prophète contre les prêtres, 4, 4-10, qui stigmatise ces prêtres dont le peuple périt faute de science, à cause de leur ignorance. Le châtement atteindra le prêtre comme le peuple. Le texte de cette citation sera repris dans *Isaïe*, 24, 2, au début de ce qu'on a appelé l'Apocalypse d'Isaïe qui s'étend de 24, 1 à 27, 13. Dans le contexte 24, 1-6, le prophète annonce le jugement de Dieu qui va dévaster la terre parce que les hommes ont rompu l'alliance. Le jugement et le châtement atteindront le prêtre comme le peuple. Le texte d'Osée apparaît correspondre plus précisément à la pensée de Durand que celui d'Isaïe.

74. Les pains d'offrande prévus par le *Lévitique*, 24, 5-9, étaient déposés dans le Saint du Temple de Jérusalem où se trouvaient l'autel des parfums et les chandeliers, où l'on offrait, matin et soir, le sacrifice de l'encens. Ils représentaient un rite d'alliance éternelle avec Dieu. Seuls les prêtres pouvaient les consommer, après leur retrait du Saint, chaque sabbat. En usant de l'image des pains sacrés, dont Jésus lui-même a parlé dans *Saint Matthieu*, 12, 3-4, Durand désigne ici l'eucharistie, livrée à des prêtres inconscients qui la traitent sans discernement, disait saint Paul de certains chrétiens dans *I Co.*, 11, 29.

75. Durand lui-même aurait proposé, comme un exemple, la *monitio Consecrandi*, sans la présenter comme obligatoire, d'après B. Kleinheyer (voir *supra* n. 27), mais les textes qu'il invoque ne me paraissent pas du tout impliquer cette conclusion. Au début du *Pontifical* des ordinations, p. 338, et à la fin de l'ordination des prêtres, p. 373, Durand invite l'évêque à s'adresser aux ordinands, simplement, pour leur rappeler l'ordre qu'ils vont recevoir ou ont reçu, et les obligations qui en découlent. Ce que font, aujourd'hui encore, un grand nombre d'évêques, dans un entretien familial, avant ou/et après l'ordination. On ne saurait invoquer ces passages contre le texte impératif qui introduit, dans le *Pontifical*, la *monitio Consecrandi* : 5. *Post hec pontifex sedens instruit et admonet ordinandos dicens...*

*nis Domini mysterium celebrantes, membra uestra a uitiiis omnibus mortificare et in nouitate uitae ambulare studeatis.* Le texte français de l'édition francophone du *Pontifical* est le suivant : « Ayez conscience de ce que vous faites ; conformez votre vie à ce que vous accomplissez : en célébrant le mystère de la mort et de la résurrection du Christ, prenez soin de faire mourir en vous tout penchant mauvais et d'avancer sur le chemin de la vie nouvelle ».

Le texte latin n'est plus celui de la *monitio Consecrandi* dont il diffère très notablement à la fin, en vue d'esquiver les difficultés du texte proposé par Durand. Ce nouveau texte latin est un texte officiel, mais n'est sans doute pas un texte original<sup>76</sup>. Il s'agit probablement d'une traduction en latin d'une composition originale en une langue moderne, peut-être le français. L'auteur de cette traduction en latin avait pour mission de traduire le texte moderne. C'est la raison pour laquelle il a traduit l'erreur que commet le texte moderne par rapport au latin – que l'on ne comprenait pas – de la *monitio Consecrandi*, à propos du mot *omnibus* dont on fait un ablatif, en le laissant à la place du datif qu'il ne peut plus être dans cette nouvelle rédaction. On s'écarte ainsi tout à fait du texte authentique de la *monitio Consecrandi*.

Dans cette reprise très libre du texte de Guillaume Durand, *omnibus* est donc compris comme un ablatif (et entendu au singulier en français) : ce texte devient une exhortation qui recommande au prêtre de vivre conformément au mystère eucharistique, dans sa vie personnelle, afin « d'avancer sur le chemin de la vie nouvelle ». Il n'évoque plus du tout la portée universelle, pour tous les hommes, d'une vie de pasteur configurée au mystère eucharistique.

Je pense qu'il est permis de regretter que le texte adopté ait laissé échapper une richesse dont nous jouissons depuis Guillaume Durand et peut-être déjà avant lui. La raison de mon regret est très précise et d'ordre pastoral. Je pense à tant d'évêques et de prêtres qui, à travers tous les temps de l'histoire de l'Église, se sont trouvés ou se trouvent – et se trouveront – réduits au silence des paroles et des gestes pastoraux du ministère sacerdotal, du fait des persécutions, des maladies, des disgrâces... La seule chose qui leur reste pour demeurer évêques et prêtres dans une fidélité intérieure active et féconde est de penser que du fait de l'ordination qui les a configurés au mystère rédempteur du Christ, célébré dans l'eucharistie, tout ce qu'ils vivent et endurent, est doté d'une portée pastorale universelle.

Il n'est évidemment pas possible, dans le cadre de cet article, de suivre le cheminement de cette doctrine, profondément traditionnelle, tout au long des

---

76. Les cas de ce genre se multiplieront. Dans le passé, les documents de l'Église étaient rédigés en latin. Ce texte latin était à la fois le texte officiel et le texte original auquel, en bonne méthode, on devait se référer. Aujourd'hui, la plupart des documents sont rédigés dans une langue moderne, puis traduits en latin. Le latin est un texte officiel, mais non pas un texte original. En bonne méthode, il convient désormais de connaître la langue du texte original et de s'y référer directement. Les exégètes de l'Écriture qui disposent du texte officiel qu'est la Vulgate, travaillent sur l'hébreu et le grec. Cette situation posera beaucoup plus de problèmes et de problèmes sérieux qu'on ne le pense généralement, pour des textes théologiques ou canoniques.



siècles. J'évoquerai seulement, en raison de sa valeur exceptionnelle, le témoignage de ce qu'il est convenu d'appeler l'École Française de spiritualité du XVII<sup>e</sup> siècle, qui s'est intéressée, de façon toute particulière, à la théologie du sacerdoce. Mais il convient de faire observer que cette théologie n'est pas celle d'une école, mais la doctrine de l'Église, que cette école a su mettre en valeur et exprimer de façon remarquable et sans doute jamais égalée<sup>77</sup>. Je retiendrai un seul texte du premier

---

77. On peut faire valoir en ce sens, très brièvement, le fait que le Cardinal de Bérulle, cherchant à définir le rôle spécifique du prêtre, spécialement mais non exclusivement, dans la célébration de l'eucharistie, s'arrête avec prédilection, après divers tâtonnements, à une formulation attestée dans la tradition la plus ancienne de l'Église et qu'il devait probablement à SAINT THOMAS, en particulier *Somme Théologique*, III, 12, 4 ; III, 82, 1 ; 3 ; 5. Il écrivait, par exemple, plusieurs années avant sa mort, à ses prêtres de l'Oratoire de France, en français, avec citations latines : « Nous offrons le Fils au Père par la vertu du Saint-Esprit. Nous entrons en la Personne de Jésus-Christ et, in *Persona Christi*, nous faisons la grande œuvre de l'eucharistie... nous offrons cette grande, unique, éternelle hostie de louange, et nous l'offrons pour tout le monde ». Ou encore : « ... par le sacerdoce du Christ, nous revêtons la Personne du Christ. Nous opérons en la Personne du Christ. Et il se produit une sorte d'assomption merveilleuse de notre personne par la Personne du Christ, en vue d'opérer les merveilles du Christ, « afin que nous opérons les œuvres » (*Jean*, 6, 28) du Christ » (cité par MICHEL DUPUY, *Bérulle et le sacerdoce, Étude historique et doctrinale*. Textes inédits, Paris, Lethielleux, 1969, p. 284-285 ; 289-291. Voir aussi p. 116-119 ; 152 ; 289-292 ; 312-317). L'histoire de la formule a été bien étudiée par B.D. MARLIANGEAS, *Clés pour une théologie du ministère*. In *Persona Christi, In Persona Ecclesiae*. (Théologie historique 51), Paris, Beauchesne, 1978, mais l'auteur arrête son enquête historique aux premières années du XVII<sup>e</sup> siècle, avec les théologiens jésuites, saint Robert Bellarmín et François Suarez. Comme l'auteur l'évoque brièvement dans ses conclusions générales, p. 231, la formule a été reprise très souvent depuis, à l'époque moderne, dans les documents du magistère et en particulier dans la Constitution dogmatique sur l'Église, un document majeur du Concile Vatican II, intitulé *Lumen Gentium*, 10, du 21 novembre 1964. Mais on constate, dès le Concile, un progrès dans la formulation, en vue de spécifier, par rapport au sacerdoce commun des fidèles, le sacerdoce des prêtres ordonnés : l'année suivante, le 7 décembre 1965, le Décret *Presbyterorum Ordinis*, 2, ajoute in *Persona Christi Capitis*, ce qui sera repris dans le nouveau *Codex iuris canonici*, can. 1008, promulgué le 25 janvier 1983. Or il faut reconnaître que cette référence au Christ tête de son corps qui est l'Église, se trouvait déjà chez JEAN-JACQUES OLIER, fondateur de Saint Sulpice, et LOUIS TRONSON, *Traité des Saints Ordres (1676) comparés aux écrits authentiques de Jean-Jacques Olier († 1657)*, édition critique avec introduction et notes par GILLES CHAILLOT, PAUL COCHOIS et IRÉNÉE NOYE, Paris, Procure de la Compagnie de Saint Sulpice, 1984, p. 183-184 ; 203 ; 235-237. La doctrine de l'École Française sur le sacerdoce des prêtres et la doctrine de l'Église sur ce sujet d'après Vatican II, ont été étudiées d'une façon qui, pour n'être pas exhaustive, se recommande par son intelligence et sa méthode très attentive, par M. CANCOUËT, « Traces de la théologie et de la pratique de l'École Française à Vatican II et au-delà », *Bulletin de Saint Sulpice*, 6, 1980, p. 214-236. Voir aussi très brièvement, R. DEVILLE, *L'École Française de spiritualité* (Bibliothèque d'Histoire du Christianisme, n° 11) Paris, Desclée, 1987, en particulier p. 157-169. Il convient d'ajouter enfin que cette doctrine de l'École Française sur le sacerdoce a été radicalement et très logiquement refusée, au lendemain de Vatican II, par tous ceux qui, sortant du cadre d'un débat théologique toujours possible et profitable dans l'Église, prétendaient interpréter ce concile comme s'il remettait fondamentalement en question la doctrine traditionnelle sur le sacerdoce spécifique des prêtres, dont ils contestaient jusqu'à l'existence, ne reconnaissant que le sacerdoce commun des fidèles.

et plus illustre représentant de cette école, le Cardinal de Bérulle, fondateur de l'Oratoire de France. Il écrivait à ses confrères, partiellement en latin et partiellement en français, un autographe, conservé, mais non daté, intitulé *De sacerdotio*, qui fut recopié sous le titre *De Eucharistia* – hésitation combien significative sur le titre ! – dont je cite seulement quelques lignes<sup>78</sup>.

Nous avons dû, dans cette brève étude, laisser de côté bien des questions. Notre point de départ, la correction de saint Léon, nous a conduit à parler essentiellement des évêques et des prêtres. Les uns et les autres avaient conscience – des exemples l'ont illustré – qu'au titre de leur participation à la mission pastorale de l'Unique Pasteur, qui fut suivie de sa Passion, et au titre de leur célébration de l'eucharistie qui « imite » cette Passion, ils devaient aussi participer à la Passion du Christ. Ils ne faisaient ainsi que tirer toutes les conséquences de ce qu'ils étaient devenus par la vertu des ordinations reçues qui les avait configurés au Christ Rédempteur et Sauveur. Il resterait à parler des chrétiens non ordonnés qui, plus souvent qu'on ne l'imagine, en vertu d'une prédilection divine et d'une grâce particulière, sont appelés à vivre, d'une manière admirable, leur mission de laïcs et leur participation à l'eucharistie jusqu'au partage de la Passion du Christ. Pour eux aussi, des auteurs spirituels de l'École Française, comme saint Jean Eudes<sup>79</sup> et saint Jean-Baptiste de La Salle ont très bien parlé.

Pour conclure nous pouvons revenir à notre point de départ. Le pape Léon I le Grand, en 445, nous l'avons dit, trouva insuffisant un texte de sa première homélie pour la fête des saints apôtres Pierre et Paul du 29 juin 441, texte qui célébrait la charge pastorale de saint Pierre en termes de pastorale diaconale ; ce qui s'explique par le fait que Léon était diacre depuis plus de dix ans quand il accéda au souverain Pontificat, quelques mois avant cette homélie. Éclairé dans la suite par son expérience pastorale, épiscopale et pontificale, mais aussi sans doute par une meilleure lecture du chapitre 21 de saint Jean, aidé en cela très probablement par les commentaires de saint Augustin qu'il pratiquait, Léon le Grand voulut faire valoir, lors de la fête des apôtres Pierre et Paul du 29 juin 445, que la mission pastorale qui supposait l'amour du Christ, impliquait aussi la passion de l'apôtre, à la suite du Christ, en vertu d'une sorte de logique de l'eucharistie, qui exigeait de l'apôtre – célébrant, dira-t-on plus tard, *in Persona Christi*

---

78. Texte cité sous le sigle OR 6 par M. DUPUY, *op. cit.*, p. 276 : « Le Christ est hostie. De même, que le prêtre soit hostie. Il ne doit être autre chose en sa vie, en son geste et actions qu'une hostie immolée à la gloire de Jésus. Que le prêtre soit ou est une hostie, et n'est qu'une hostie ; et sa vie, le sacrifice qui immole soi-même, c'est-à-dire cette hostie, à Jésus. Le prêtre sacrifie Jésus, qu'il sacrifie donc soi-même aussi. Et comme Jésus en cet autel par le ministère du prêtre n'y est que pour la gloire et adoration de son Père et pour l'application de la grâce et amour de son Père aux pécheurs, qu'aussi le prêtre ne soit en terre et en l'Église que pour ces deux intentions. Autrement « pourquoi occupe-t-il le terrain ? coupe-le » (*Luc*, 13, 7) dira Dieu, comme du mauvais figuier. Voir dans la même veine, J.-J. OLIER, *Traité des Saints Ordres*, 3<sup>e</sup> partie, chapitre VII, p. 241-250.

79. Saint JEAN EUDES, *La vie et le Royaume de Jésus*, Paris, Lethielleux, 1931, notamment p. 463-479, où l'on trouve des passages très proches de saint Grégoire le Grand, qui peuvent en être la source, en particulier sur le thème de l'hostie, voir *supra* p. 464.

*capitis* – qu'il suivit son Maître de la Cène à la Croix. En réalité, la nouvelle rédaction de saint Léon, en progrès certain sur le texte primitif, n'apportait cependant rien de nouveau dans la spiritualité pastorale. Le pape Léon le Grand, au prix de cette correction, avait seulement retrouvé la tradition spirituelle fondamentale des pasteurs dans l'Église. Cette tradition lui était bien antérieure, attestée dès les origines, et devait se poursuivre après lui tout au long de l'histoire ; tradition attestée dans les faits, d'abord, puis dans les textes qui les interprètent ensuite et en élaborent la doctrine. L'Église suit en cela la loi commune de tout homme qui vit d'abord ce qui lui est donné, pour en faire ensuite l'inventaire et en découvrir l'intelligibilité.

Maurice TESTARD  
2, impasse Saint Eustache  
75001 Paris

RÉSUMÉ : Cet article est la suite annoncée à la fin d'une contribution aux *Mélanges offerts à Jacques Fontaine*, sous le titre : *La spiritualité pastorale de saint Léon I le Grand. A propos d'une correction du pape par lui-même*. S'exprimant sur la mission pastorale de Pierre, le diacre Léon, devenu récemment pape, la concevait en termes de pastorale diaconale. Quelques années après, le pape se corrige pour s'exprimer en termes de pastorale apostolique – c'est-à-dire épiscopale ou presbytérale – suivant en cela saint Jean, 21,15-19, qui lie étroitement amour, mission et passion : la mission apostolique supposant, comme condition préalable, l'amour et, comme conséquence logique, la passion. L'étude présente montre que le pape saint Léon, en effectuant cette correction, bien loin d'innover, retrouvait la grande Tradition de la spiritualité pastorale de l'Église. Dans cette étude, qui ne prétend pas être exhaustive, nous évoquons quelques exemples des martyrs de l'antiquité chrétienne, un texte liturgique médiéval, qui fut utilisé, pendant des siècles, pour l'ordination des prêtres, le *Pontifical* de Guillaume Durand de Mende, que nous éclairons à la lumière de sa source, le pape Grégoire I le Grand. Enfin nous attirons l'attention sur quelques textes de l'École Française de spiritualité du XVII<sup>e</sup> siècle.